#### **SYNDICAT DURANCE LUBERON**

#### **COMMUNE DE LA TOUR D'AIGUES**





# Notice zonage d'assainissement des eaux usées Sur la commune de La Tour d'Aigues





#### Agence de La Tour D'aigues

Parc d'Activité du Revol 277, chemin des vielles vignes 84 240 LA TOUR d4AIGUES

> Tél: 04.90.08.98.34 Fax: 04.90.08.97.27

# Sommaire

Ρì	reambule		5
1	<ul> <li>Actualisati</li> </ul>	on des documents existants et analyse des besoins et contraintes	6
	1.1 Rappe	l de données générales	7
	1.1.1 Le	Contexte physique	7
	1.1.1.1	La situation géographique de la zone étudiée	7
	1.1.2 Mi	lieu hydraulique superficiel	9
	1.1.2.1	Description	9
	1.1.3 Gé	ologie et hydrogéologie*	
	1.1.3.1	Contexte géologique	10
	1.1.3.2	Contexte hydrogéologique	11
	1.1.4 Zo	ne réglementaire	13
	1.1.4.1	Risque inondation	13
	1.1.4.2	Zone Humides	13
	1.1.4.3	Risques sismiques	14
	1.1.4.4	Risques feux de forêt	14
	1.1.4.5	Risques mouvements de terrains	15
	1.1.4.6	Arrêté de reconnaissance de catastrophes naturelles	16
	1.1.4.7	Zone naturelle protégée	17
	1.1.4.8	Réseau Natura 2000	17
	1.1.4.9	– Arrêté de biotope	18
	1.1.5 Cli	mat	19
	1.2 Contex	rte humain	20
	1.2.1 Év	olution de la population	20
	1.2.2 Po	pulation permanente actuelle	20
		pulation saisonnière estivale	
	1.2.4 Ev	olution démographique	21
	1.2.5 Ur	banisme	
	1.2.5.1	Description de l'habitat	
	1.2.5.2	Situation actuelle	
	1.2.6 Ac	tivités	
	1.2.6.1	Activités agricoles	
	1.2.6.2	Activités artisanales, industrielles ou particulières	
	1.2.6.3	Tourisme	
		tion de la charge raccordée au réseau collectif	
		ux de raccordement au réseau d'assainissement	
		jet non domestique - Rejet industriel	
		timation de la charge future	
_	1.3.3.1	Etude des documents d'urbanismes, Secteur à enjeux	
2		LIEUX DU SYSTEME D'ASSAINSSEMENT NON COLLECTIF	
		sement et état des installations	
_	•	de des sols définis au Schéma Directeur d'Assainissement (2000)	
3		LIEUX DU SYSTEME D'ASSAINSSEMENT EXISTANT	
		itation du système d'assainissement	
		scription du réseau d'assainissement	
	3.1.1.1	Diagnostic réseau 2000	
	3.1.1.2	Fonctionnement du réseau	
	3.1.2 De	scription de la station d'épuration	34

	3.	1.2.1 Charge organique actuelle de la station d'épuration	34
	3.1.3	B Fonctionnement STEP	35
4		nage de l'assainissement	
		Zones urbaines - U	
	4.2	Zones à urbaniser AU	37
	4.3	Zones Naturelles	37
	4.4	Zones Agricoles	38
		nexes	

# **Annexes**

# **Planche**

Planche 1 – Réseaux d'assainissement collectif et zone desservie par le réseau EU

## **PREAMBULE**

La commune de La Tour d'Aigues procède actuellement à la réalisation de son PLU (G2C environnement). Son Schéma Directeur Assainissement datant de 2000 et son zonage de 2000 (réalisé par le cabinet Merlin) doit donc être mis en cohérence avec les évolutions du réseau (extension) et le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) de la Commune.

C'est pourquoi, la commune de la Tour d'Aigues a demandé au Cabinet **Tramoy** de réaliser la mise à jour du zonage d'assainissement de la commune.

TUALISATIO ANALYSE DI		EXISTANTS ET RAINTES

# 1.1 Rappel de données générales

#### 1.1.1 Le Contexte physique

#### 1.1.1.1 La situation géographique de la zone étudiée

La commune de La Tour d'Aigues est un village de 4 057habitants (INSEE – 2013), situé dans la vallée de la Durance au sud du département de Vaucluse.

La commune, qui s'étend sur 41.30 km², à 5 km de Pertuis

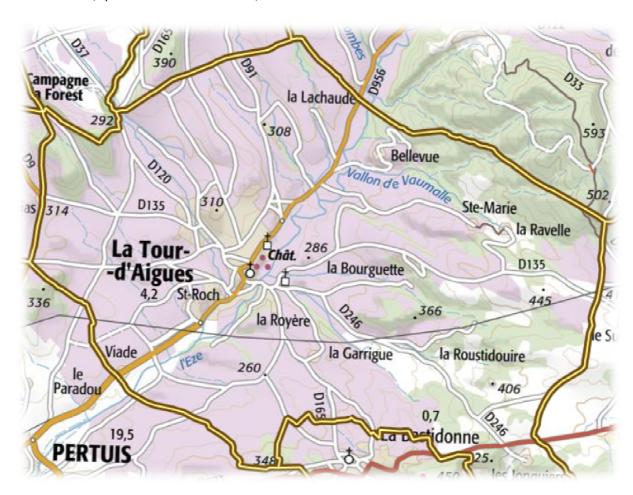


Figure 1 - Limites communales de La Tour d'Aigues

La situation de la commune de La Tour d'Aigues- est présentée ci-après sur l'extrait de la carte routière.



Figure 2 – Situation routière

#### 1.1.2 Milieu hydraulique superficiel

#### 1.1.2.1 Description

Le réseau hydrographique de La Tour d'Aigues est constitué de plusieurs petits vallons affluents de l'Eze qui représente le réseau principal.

L'Eze est un affluent de la Durance

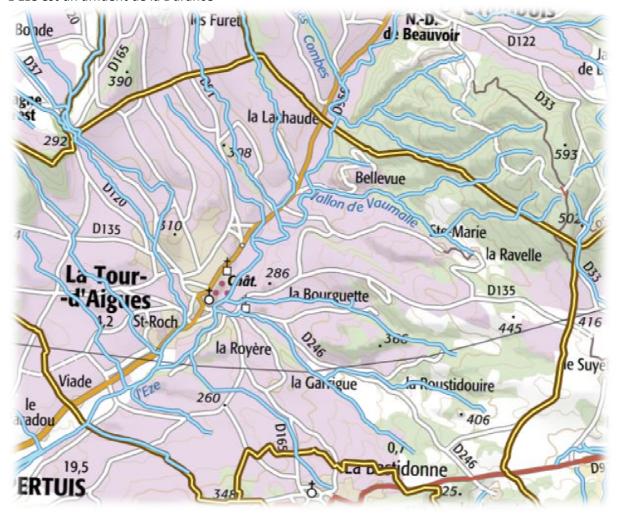


Figure 3- Réseaux hydrographique sur la commune de La Tour d'Aigues

L'Eze est le milieu récepteur des effluents de la station d'épuration.

# 1.1.3 <u>Géologie et hydrogéologie\*</u>

# 1.1.3.1 Contexte géologique

La commune de La Tour d'Aigues est située dans la vallée de l'Eze, le sol est essentiellement composé de marnes, galets et calcaires du Miocène

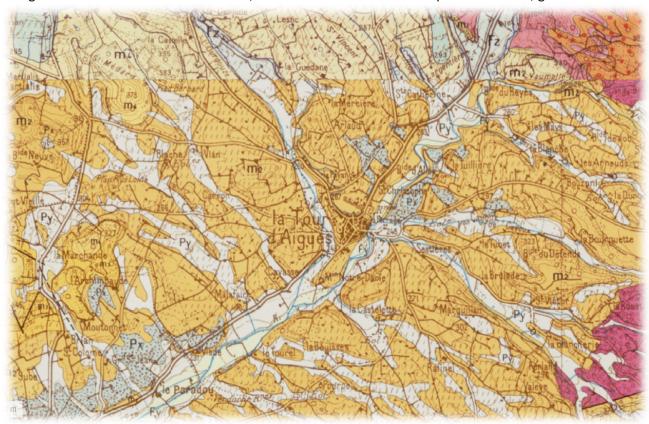


Figure 4- Carte géologique - La Tour d'Aigues - Source : BRGM

#### 1.1.3.2 Contexte hydrogéologique

D'après le site ADES aucun point de suivi de la qualité des eaux souterraine n'est présent sur la commune de la Tour d'Aigues. , d'après le site BRGM plusieurs forage sont présents en fond de vallée.

Station de mesures de qualité (donnée ADES)

# Légende Piézomètres seulement (0) Qualitomètres seulement (0) A la fois piézomètres et qualitomètres (0)

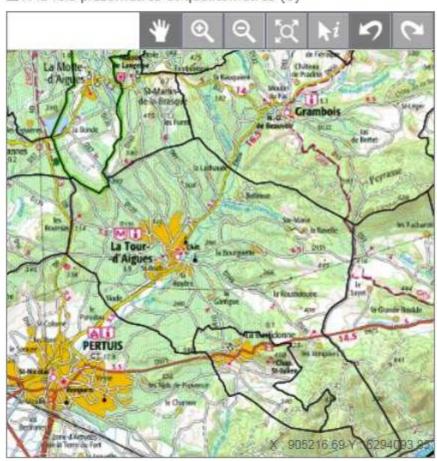


Figure 5- Carte des stations de mesures - La Tour d'Aigues- Source : ADES

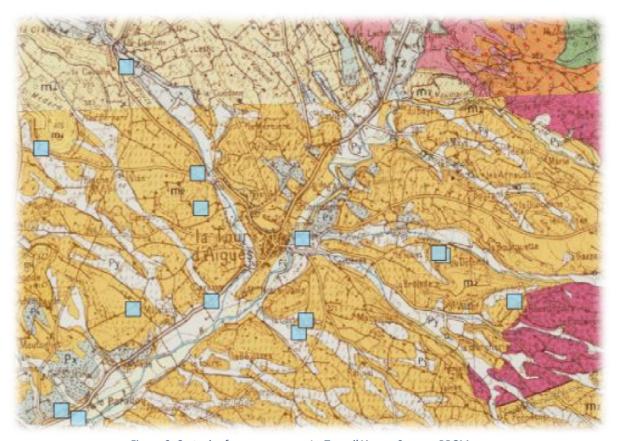


Figure 6- Carte des forages connus - La Tour d'Aigues- Source : BRGM

#### 1.1.4 Zone réglementaire

#### 1.1.4.1 Risque inondation

La commune de La Tour d'Aigues est soumise au Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI) de l'Eze

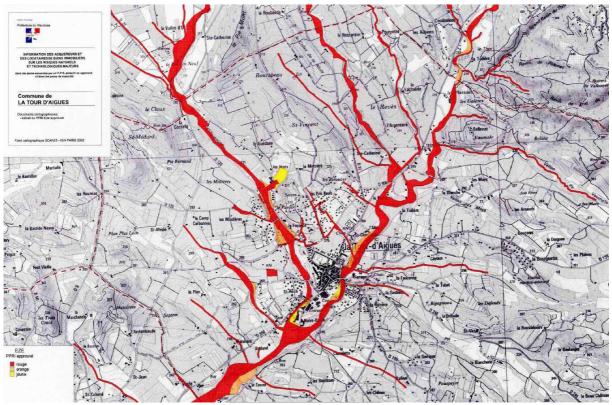


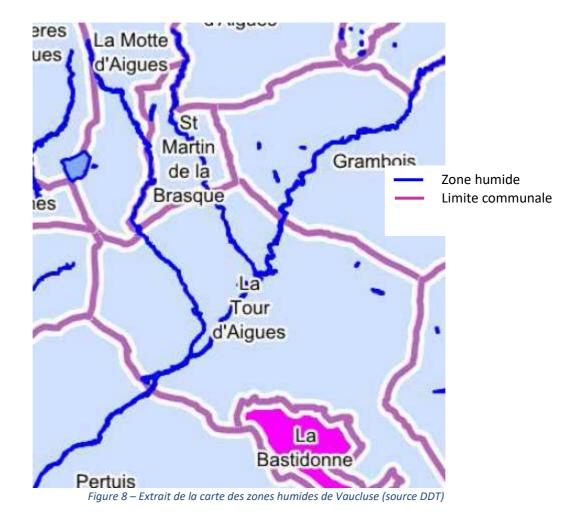
Figure 7 - Carte des aléas risque inondation

La zone rouge dénommée R correspond aux secteurs soumis à un risque très important d'inondation pour la crue de référence,

- La zone orange dénommée O correspond aux secteurs soumis à un risque important d'inondation pour la crue de référence,
- Une zone Jaune dénommée J correspond aux secteurs soumis à un risque moyen d'inondation pour la crue de référence.

#### 1.1.4.2 Zone Humides

D'après l'Atlas départemental des zones humides de Vaucluse, une zone humide est identifiée sur la commune au niveau du réseau hydraulique superficiel.



## 1.1.4.3 Risques sismiques

La commune de La Tour d'Aigues est classée en zone de sismicité 4.

## 1.1.4.4 Risques feux de forêt

La commune de La Tour d'Aigues est concernée par le risque « feux de forêt ».

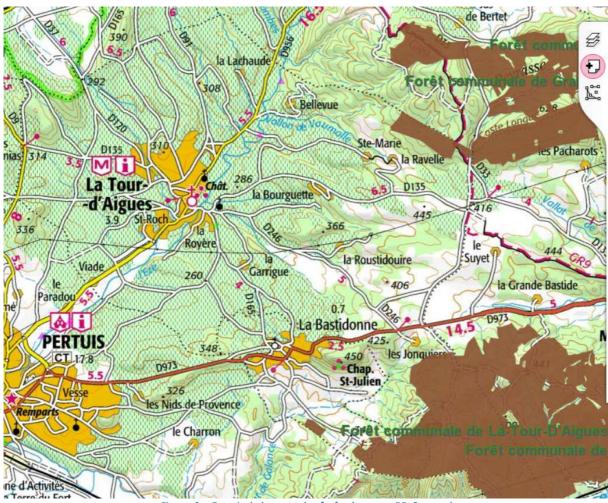


Figure 9 – Extrait de la carte des forêts (source : BD Carmen)

#### 1.1.4.5 Risques mouvements de terrains

La commune de La Tour d'Aigues se situe dans la zone aléa moyen à faible pour les risques de retraitgonflement des argiles.



Figure 10 – Extrait de la carte des risques de mouvement de terrain (Source : Géorisque)

#### 1.1.4.6 Arrêté de reconnaissance de catastrophes naturelles

#### • Arrêtés de reconnaissance de catastrophe naturelle

Type de catastrophe	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
Tempête	06/11/1982	10/11/1982	30/11/1982	02/12/1982
Inondations et coulées de boue	26/08/1986	26/08/1986	17/10/1986	20/11/1986
Inondations et coulées de boue	23/08/1987	24/08/1987	02/12/1987	16/01/1988
Inondations et coulées de boue	26/08/1987	27/08/1987	02/12/1987	16/01/1988
Inondations et coulées de boue	07/04/1988	07/04/1988	07/10/1988	23/10/1988
Inondations et coulées de boue	24/05/1990	24/05/1990	07/12/1990	19/12/1990
Inondations et coulées de boue	21/09/1992	23/09/1992	19/03/1993	28/03/1993
Inondations et coulées de boue	22/09/1993	24/09/1993	11/10/1993	12/10/1993
Inondations et coulées de boue	06/01/1994	12/01/1994	26/01/1994	10/02/1994
Inondations et coulées de boue	04/11/1994	06/11/1994	21/11/1994	25/11/1994
Inondations et coulées de boue	24/08/2015	24/08/2015	18/11/2015	19/11/2015

#### 1.1.4.7 Zone naturelle protégée

Une ZNIEFF (Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique) est un secteur du territoire particulièrement intéressant sur le plan écologique, participant au maintien des grands équilibres naturels ou constituant le milieu de vie d'espèces animales et végétales rares, caractéristiques du patrimoine naturel régional. On distingue deux types de ZNIEFF:

- les ZNIEFF de type I, d'une superficie généralement limitée, définies par la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou de milieux rares, remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel national ou régional ;
- les ZNIEFF de type II qui sont des grands ensembles naturels riches et peu modifiés, ou qui offrent des potentialités biologiques importantes. Les zones de type II peuvent inclure une ou plusieurs zones de type I.

Il existe également des ZNIEFF géologiques qui correspondent à des secteurs d'intérêt exclusivement géologique et de superficie en général limitée. Elles sont une spécificité de la région PACA. Elles concernent principalement des stratotypes et des gisements paléontologiques.

Le territoire de la commune de La Tour d'Aigues est concerné par 2 Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Floristique et Faunistique (ZNIEFF) :

ZNIEFF	
930012372	MASSIF DE SAINT-SÉPULCRE
930020326	PIÉMONT DU MASSIF DE SAINT-SÉPULCRE



Figure 11 – Carte de localisation des ZNIEFF sur la commune de La Tour d'Aigues (Source : INPN)

#### 1.1.4.8 Réseau Natura 2000

Le réseau Natura 2000 rassemble les Sites d'importance communautaire (SIC), les Zones de Protection Spéciale (ZPS) et les Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO).

Les Sites d'importance communautaire (SIC) sont les sites sélectionnés, sur la base des propositions des États membres, par la Commission européenne pour intégrer le réseau Natura 2000 en application de la directive "Habitats". La liste de ces sites est arrêtée par la Commission Européenne de façon globale pour chaque région biogéographique. Ces sites sont ensuite désignés en Zones Spéciales de Conservation (ZSC) par arrêtés ministériels.

Les Zones de Protection Spéciale (ZPS) sont les zones constitutives du réseau Natura 2000 désignées par arrêté ministériel en application de la directive " Oiseaux ".

Les Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO) sont un inventaire scientifique identifiant les zones connues comme les plus importantes pour la conservation des oiseaux en France. C'est, pour partie, sur la base de cet inventaire que sont désignées les Zones de Protection Spéciale (ZPS).

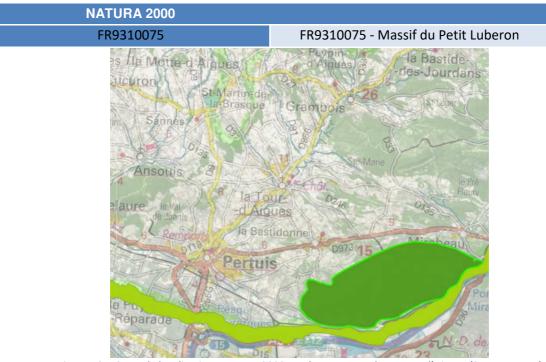


Figure 12 – Carte de localisation NATURA 2000 sur la commune de La Tour d'Aigues (Source : INPN)

#### 1.1.4.9 - Arrêté de biotope

La commune de La Tour d'Aigues est concernée par un arrêté sur son territoire communal

FR3800167 Biotope des grands rapaces Arrêté de protection de biotope, d'habitat naturel ou de du Luberon site d'intérêt géologique



Figure 13 – Carte de localisation Arrêté de protection de Biotop sur la commune de La Tour d'Aigues (Source : INPN

#### 1.1.5 **Climat**

La commune est située dans la zone d'influence du climat méditerranéen. Les étés sont chauds et secs, liés à la remontée en latitude des anticyclones subtropicaux, entrecoupés d'épisodes orageux parfois violents. Les hivers sont doux. Les précipitations sont peu fréquentes et la neige rare. Protégée par le Massif du Luberon, la commune est partiellement abritée du mistral

#### 1.2 Contexte humain

#### 1.2.1 Évolution de la population

Les deux principales méthodes afin d'estimer l'évolution d'une population à court et moyen terme sont :

- L'étude des données INSEE, en particulier du taux d'accroissement annuel récent.
- L'identification des principaux projets de développement de la commune.

#### 1.2.2 Population permanente actuelle

La population présente sur la commune de La Tour d'Aigues est de 40 habitants en 2013 (dernier recensement INSEE).

Année	2009	2014
Population	3945	4190

Source Insee

On constate que la croissance de population est positive

Plusieurs phénomènes expliquent cette augmentation permanente de la population:

- la proximité d'agglomérations telles que : Aix en Provence, Avignon, Marseille
- l'attrait touristique du Vaucluse, de la vallée de la Durance, et du climat méditerranéen
- l'essor des moyens de transport aériens (lignes low-cost) et ferroviaires (TGV méditerranée).

#### 1.2.3 Population saisonnière estivale

La capacité d'accueil de la commune de La Tour d'Aigues est la suivante :

Libellé commune ou ARM	Hôtels en 2017	Chambres dans hôtels en 2017	Campings en 2017	Emplacements de camping en 2017	Logements secondaire	Gite	Chambre d'hôte
La Tour d'Aigues	1	15	1	50	103		
		30		200	309		
Source Insee 2017							

La commune de La Tour d'Aigues présente un attrait touristique, ainsi la population en période de pointe estivale est estimée à :

En hiver	Population sédentaire	4190 personnes
	Population sédentaire	4 190 personnes
En été (période de pointe)	Population secondaire et touristique	539 personnes
	Population estivale totale	4 729 personnes

#### 1.2.4 Evolution démographique

D'après le PADD de la commune, l'objectif de cette dernière est de maintenir le rythme actuel d'évolution de la population soit une croissance de 1,2% annuelle en moyenne soit 800 nouveau habitant d'ici 10 ans.

La population à horizon 2025 est donc estimée à 4 800 personnes sédentaires.

#### 1.2.5 <u>Urbanisme</u>

#### 1.2.5.1 Description de l'habitat

La commune de la Tour d'Aigues dispose d'un cadre paysager de qualité grâce à sa localisation entre massif du Luberon et vallée de la Durance.

L'habitat de la commune est concentré sur le centre du village et le long des axes de circulation On recense une zone de développement en dehors du village : au niveau de la Bourguette :



Figure 14 – Carte de localisation des zones urbanisées sur la commune de La Tour d'Aigues (Source : Geoportail)



Figure 15 – Carte de localisation des zones urbanisées sur la commune de La Tour d'Aigues (Source : Geoportail)



Figure 16 – Carte de localisation des zones urbanisées sur la commune de La Tour d'Aigues (Source : Geoportail)

Sur le reste du territoire l'habitat est diffus composé de fermes et de villas isolées.

#### 1.2.5.2 Situation actuelle

La commune La Tour d'Aigues est en cours d'actualisation de son POS en PLU. D'après les derniers relevés <u>INSEE de 2013</u> la commune comptait :

- o 1987 logements
  - dont 1710 résidences principales, soit 85.9 %
  - 103 résidences secondaires soit 5.2 %,
  - 174 logements étaient inoccupés soit 8.8 %.

#### 1.2.6 Activités

L'activité économique de la commune se partage essentiellement entre l'agriculture (viticulture), le tourisme, l'artisanat et le secteur tertiaire.

Aussi, elle entend établir au sein de son document d'urbanisme un cadre réglementaire adapté sur les espaces agricoles :

.

#### 1.2.6.1 Activités agricoles

L'agriculture est une composante économique essentielle à la Tour d'Aigues. La culture de la vigne fait partie intégrante de l'identité communale par les paysages caractéristiques qu'elle offre. La part importante de terres labellisées AOC identifie un terroir singulier et reconnu pour sa qualité. Mais la profession agricole est aujourd'hui en déclin, avec des exploitations en baisse car non reprises à la fin de carrière des exploitants. La municipalité, consciente de l'atout majeur que représente l'activité agricole sur son territoire, souhaite pérenniser les exploitations existantes et maintenir une dynamique agricole sur son territoire.

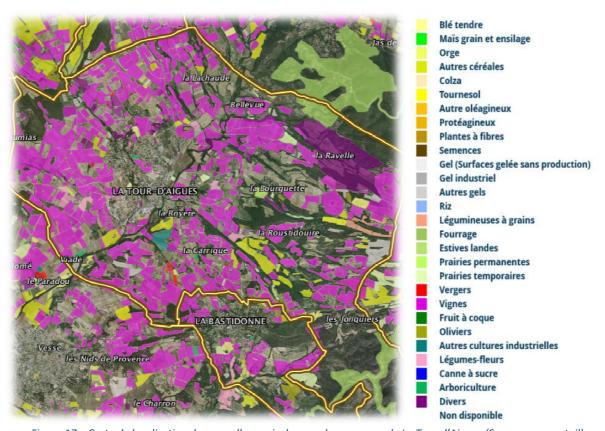


Figure 17 – Carte de localisation des parcelles agricoles sur la commune de La Tour d'Aigues (Source : geoportail)

#### 1.2.6.2 Activités artisanales, industrielles ou particulières

La commune de La Tour d'Aigues accueil des activités économiques principalement axée sur les commerces, l'artisanat, les services tertiaires et ceux médicalisés.

Elle accueil sur son territoire une zone d'activités économiques, elle prévoit de l'étendre à moyen/long terme en entrée Sud de la commune, aux abords de la RD956 et en amont de la ZA du Revol. Elle aurait vocation à accueillir des activités tertiaires et artisanales.

#### 1.2.6.3 <u>Tourisme</u>

La fréquentation touristique se concentre principalement sur les mois d'été, qui débute en juin pour finir en septembre. En dehors de cette forte fréquentation estivale, la population saisonnière s'exprime surtout par l'occupation des résidences secondaires (lors des week-ends et des vacances scolaires).

La capacité d'hébergement de population saisonnière sur la commune de La Tour d'Aigues est estimée à :

Libellé commune ou ARM	Hôtels en 2017	Chambres dans hôtels en 2017	Campings en 2017	Emplacements de camping en 2017	Logements secondaire	Gite	Chambre d'hôte
La Tour d'Aigues	1	15	1	50	103		
		30		200	309		

Soit: 539 personnes

# 1.3 Evaluation de la charge raccordée au réseau collectif

## 1.3.1 Taux de raccordement au réseau d'assainissement

L'évolution du taux de raccordement sur les 3 dernières années est la suivante :

	2013	2014	2015
Population communale	4 203	4 190	
Nombre d'abonnée AEP (branchement actif)	1 893	1 909	1 896
Nombre d'abonnée EU	1 286	1 314	1 310
Taux de raccordement	67.9%	68.8%	69 %
Augmentation annuelle AEP		16	-13
Augmentation annuelle Usagé EU		28	-4
Population estimée raccordé au réseau EU	2 854	2 917	2 908

<sup>\*</sup>estimé sur le ratio 2013 (pop/ab aep) 2.22

#### 1.3.2 Rejet non domestique - Rejet industriel

La Régie des Eaux recense le nombre de professionnels sur la commune et le type de pollution associée. 22 établissements sont raccordés à l'assainissement, 4 rejettent des effluents non domestiques pour 1 convention d'autorisation.

Commune \ Pollution	Domestiques	Assimilés domestiques	Non domestiques Sans arrêté d'autorisation de rejet dans le domaine public	Non domestiques Avec arrêté d'autorisation de rejet dans le domaine public
La Tour	12	6	3	1

Nom	Activités	Modalité de raccordement	Paramètres réglementés par l'autorisation	Concentration, charges et volumes autorisés	Auto surveillance des rejets	durée de validité
Cellier de Marrenon	Vinification	⊠ conv.	⊠ macro polluants	Autorisation exceptionnelle de rejet	⊠ oui	04/12/12 au 01/09/14

#### 1.3.3 Estimation de la charge future

D'après le PADD de la commune de La Tour d'Aigues, la population future est estimée sur la base d'une évolution de 1,2 % par an (rappel : la population légale en 2014 est de 4 190 INSEE). En considérant que le taux de raccordement au réseau d'assainissement actuel reste identique sur les prochaines années (69 %), nous estimons la population future raccordé au réseau à :

Année	2014	2 025 ans	2 035 ans	2 045ans
Période		11 ans	10 ans	10 ans
Population estimé	4 190	4 800	5 400	6 100
ropulation estime	personnes	personnes	personnes*	personnes*
Augmentation en Zone		+ 800	+ 600	+ 700
Collective		personnes	personnes	personnes
Population estimé raccorder au réseau d'assainissement	2 917 personnes	3 717 personnes	4 317 personnes	5 017 personnes

<sup>\*</sup>En conservant une croissance de 1.2%/an

#### 1.3.3.1 Etude des documents d'urbanismes, Secteur à enjeux

Planifier un développement de l'urbanisation sous forme d'opérations d'ensemble (OAP) mieux structurées, en connexion avec l'existant et faisant l'objet d'un travail de coutures urbaines soigné. Les extensions urbaines proposeront des formes urbaines et des typologies de logements variées et moins consommatrices en espace.

Pour les extensions à dominante résidentielle, la consommation foncière sera limitée à 7,5 ha sur 8 ans soit 9  $375 \text{ m}^2/\text{an}$  répartis comme suit :

- 7 ha à l'intérieur de la tâche urbaine,
- 4935 m² en extension de la tâche urbaine.

Pour les extensions à vocation d'activités (à moyen/long terme), la consommation foncière prévue est proche de 5,8 ha sur 8 ans soit 7 250m²/an.

Pour chacune des deux vocations (habitat / activités), ces consommations foncières sont du même ordre de grandeur que celles qui se sont réalisées entre 2001 et 2015.

Ces dispositions s'inscrivent dans le respect des objectifs du SCOT en vigueur et de la loi ALUR imposant d'urbaniser en priorité les espaces interstitiels puis de procéder à des extensions urbaines si le potentiel de densification est insuffisant.

Plan Local d'Urbanisme de la commune de la Tour d'Aigues - PADD

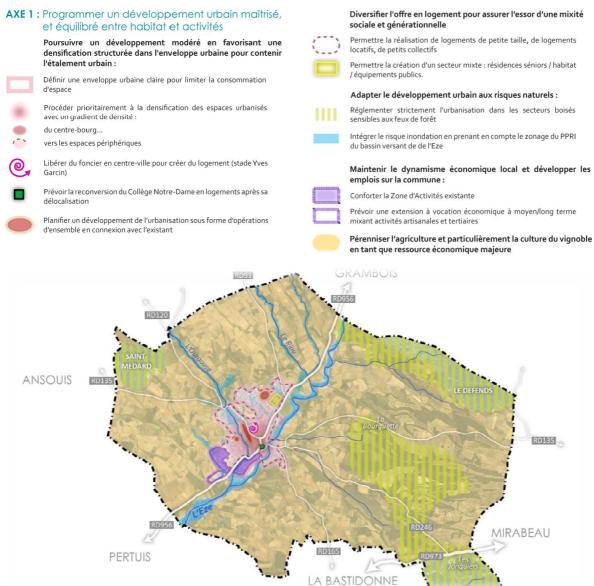


Figure 18 – Carte des axes de développement de la commune (PLU) source PADD

	2 – Etat des lieux du système d'assainissement existant
2 FTAT DECLIEUV DIL CV	CTERAE DIACCA INICCERAENT
2 - ETAT DES LIEUX DU SY	
	STEME D'ASSAINSSEMENT OLLECTIF

#### 2.1 Recensement et état des installations

Les zones non urbanisables et donc non raccordées au réseau d'assainissement collectif accueillent un habitat diffus représenté essentiellement par de grosses exploitations, pour la plus par viticoles. En zone naturelle, toute construction nouvelle est interdite alors qu'en zone agricole, les bâtiments liés à l'exploitation agricole sont autorisés.

Un diagnostic de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif existantes sur le territoire communal a été réalisé :

Nombre estimé de dispositifs existants : 670

Nombre de contrôles à ce jour par type de contrôle :

TYPE DE CONTRÔLE	Nombre de contrôle
Contrôle de conception	114
Contrôle de réalisation	84
Contrôle diagnostic	536
TOTAL	734

# 2.2 Aptitude des sols définis au Schéma Directeur d'Assainissement (2000)

Les divers sondages réalisés sur certaines parcelles de la commune mettent en évidence des sols ayant une aptitude moyenne à bonne. Néanmoins, il peut aussi y avoir des zones présentant certaines contraintes. Des études à la parcelle restent nécessaires pour définir et dimensionner les filières.

La reconnaissance géologique du terrain a été réalisée par des sondages au tractopelle à des profondeurs variant de 0,40 m à 3 m et qui atteignent généralement le substratum.

Plusieurs essais d'infiltration ont été effectués dans des sondages calibrés à des profondeurs comprises entre 0,5 et 0,80 m afin de tester au mieux la perméabilité du sol c'est-à-dire l'aptitude des sols à l'absorption des effluents. Les reconnaissances de sols ont été pratiquées sur certaines parcelles de chaque zone étudiée et choisies par la mairie en fonction des possibilités de pénétrer sur les terrains.

38 essais à la parcelles ont été réalisés dans le SDA 2000.

La commune avait été classé en 3 catégories : sous réserve d'une étude à la parcelle

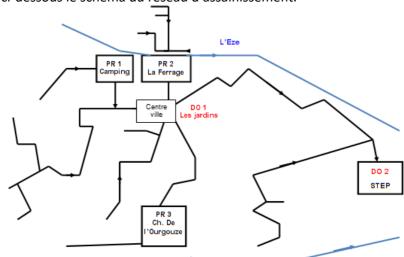
- Zone ANC autorisé (Favorable)
- Zone ANC sous conditions (Moyennement favorable)
- Zone ANC non autorisé (défavorable)

	2 – Etat des lieux du système d'assainissement existant
2 ETAT DEC LIEUV DIL CV	STEME D'ASSAINSSEMENT
3 - ETAT DES LIEUX DU ST	STEIVIE D'ASSAINSSEIVIENT
EXI	STANT

# 3.1 Présentation du système d'assainissement

## 3.1.1 <u>Description du réseau d'assainissement</u>

Le réseau de la commune de La Tour d'Aigues est de type pseudo séparatif sur environ 16 km. Nous présentons ci-dessous le schéma du réseau d'assainissement.



	Réseau (ml)
Réseau gravitaire	15 645 ml
Réseau en refoulement	610 ml
TOTAL	16 255 ml
ve we wale	405

regards	495 u
Postes de relèvement	3 u
Piège à cailloux	1 u
Déversoirs d'orage	2 u

Le réseau présente 3 postes de refoulement,

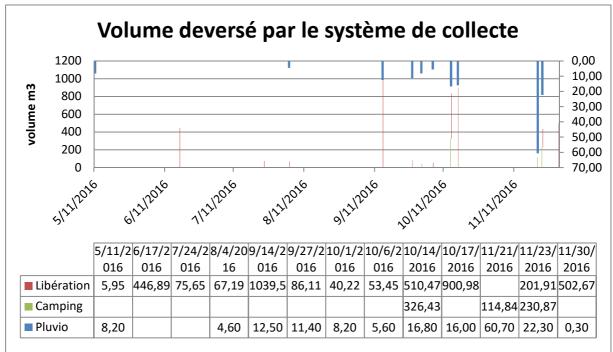
NOM	Année de mise en service	Débit	unité
PR Camping	2016	12	m³/h
PR de la Férrage		17	m³/h
PR de l'Ourgouze	2011	17	m³/h

#### 3.1.1.1 Diagnostic réseau 2000

D'après la campagne de mesures réalisée en 2000 par Cabinet MERLIN les désordres du réseau étaient de :

PARAMETRES	Valeurs
Intrusion d'Eaux Claires Parasites Permanentes (ECPP)	22.56 m³/j
Intrusion d'Eaux Claires Parasites Météoriques	11 800 m <sup>2</sup>

#### 3.1.1.2 Fonctionnement du réseau



Répartition des Déversements de temps sec			Déversements de temps de pluie					
déversements	Nb jours	Volume (m3)	MES (kg)	DCO (kg)	Nb jours	Volume (m3)	MES (kg)	DCO (kg)
DO Bd de la Libération	2	522,54			10	3408,45		
Surverse PR Camping					3	672,14		
Totaux	2	522,54			13	4080,59		

Les déversoirs sont nettoyés chaque mois. Les sondes sont vérifiées trimestriellement.

On ne recense pas de débordement du réseau, la Régie des Eaux Durance Luberon a identifié quelques points noirs sur le réseau d'assainissement :

- Collecteur amont STEP bord de l'EZE : Obstruction fréquente du réseau
- Collecteur aval DO de la Libération : intervention curative fréquente

# 3.1.2 <u>Description de la station d'épuration</u>

Le tableau suivant résume les bases de dimensionnement de la station d'épuration

PARAMETRES	Capacité des ouvrages		
Capacité hydraulique	930 m³/j		
Constructeur	SOGEA / 2010		
Capacité organique	6 200 Equivalents habitants		
	372 kg DBO5/j		
	744 kg DCO/j		
	558 kg MES/j		
	93 kg NTK/j		
	DBO5 = 15 mg/l		
Niveau de rejet :	DCO = 75mg/l MES = 15 mg/l		
Autorisation 2010	NGL = 15  mg/l		
	Pt = 2 mg/l Bassin hydrographique : EZE - Durance		
	Type : Eau douce de surface		
Milieu récepteur	Nom : l'Eze		
	Silo épaississeur		
Traitement des boues	Déshydratation mécanique par centrifugeuse		
Evacuation des boues	Plateforme de compostage		

## 3.1.2.1 Charge organique actuelle de la station d'épuration

Synthèse des données du portail de l'assainissement :

	2015	2014	2013
Charge maximale en entrée :	2 507 EH	3 000 EH	3 600 EH
Débit entrant moyen :	442m3/j	439m3/j	280 m3/j
Production de boues : (t MS/an)	45	31	34

 $Source\ site: as sain is sement-d\'evel oppement-durable\ .gouv. fr/station$ 

#### Synthèse des données Régie des Eaux Durance Luberon

	2015	2014	2013
Volume collecté (m3/an)	160 332	164 937	138 727
Charge organique DBO5	122 kg/j	150 kg/j	137 kg/j
Charge organique DCO	286 kg/j	333 kg/j	310 kg/j

La charge moyenne organique pour les paramètres DBO5 et DCO correspondent à une charge polluante d'environ 2 100 EH, légèrement en dessous des charges de pointes liés aux pics estivaux.

#### 3.1.3 Fonctionnement STEP

La Station d'épuration de la Tour d'Aigues étant relativement récente (2010) nous n'avons pas constaté de défaillances lors de nos visites sur la station :

Par temps sec la station fonctionne correctement et atteint des rendements satisfaisant : Par temps de pluies, la station stocke le surplus d'eau dans un bassin d'orage avant de les retraiter, ce fonctionnement limite le nombre de by pass, (2019 m³ en 2016)

La station a une capacité résiduelle suffisante pour pouvoir traiter l'augmentation de charge prévus au PLU de la commune de la Tour d'Aigues.

2 – Etat des lieux du système d'assainissement existant

# 4 - ZONAGE DE L'ASSAINISSEMENT

« Voir le plan de zonage d'assainissement »

Le zonage de l'urbanisation considéré ci-après correspond aux zones définies dans le Plan local d'Urbanisme en cours d'élaboration.

On distingue les zones suivantes :

#### 4.1 Zones urbaines - U

Ces zones comprennent :

- Le centre du village
- Les zones urbaines périphériques
- Les installations et constructions liées au cimetière
- Les secteurs urbains de forte densité
- Les secteurs ou seul l'aménagement des constructions dans les volumes existants est autorisé

Ces secteurs sont desservis par le réseau d'assainissement collectif.

#### 4.2 Zones à urbaniser AU

Ces futures zones urbaines:

- 1AU
- 2AU
- 2AUF

La mise en place des réseaux d'assainissement ainsi que le raccordement au réseau d'assainissement existant sont à la charge des aménageurs. Des orientations d'aménagement sont définies dans le PLU.

Il peut néanmoins être précisé que la zone sera raccordée sur le réseau d'assainissement existant.

#### 4.3 Zones Naturelles

Ces zones couvrent les secteurs à protéger en raison de leur richesse naturelle.

# 4.4 Zones Agricoles

Cette zone présente un habitat diffus, éloigné des réseaux d'assainissement collectif. Les habitations présentes dans cette zone restent en assainissement non collectif.

# **5 - ANNEXES**

